

EURO GRAND PRIX CLASSE M (Marblehead)

11 et 12 septembre 2021

Etang du vignoble (Valenciennes)

Autorité Organisatrice : Cercle de voile de Valenciennes

Grade 4

Préambule

La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Les prescriptions de la FFVoile s'appliquent :

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, sans les protections renforcées adéquates,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

En raison de l'évolution sanitaire, les participants devront présenter un pass sanitaire valide:

- Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de plus de 18 ans.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection)

Ou

- Le résultat d'un test antigénique de moins de 72 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test PCR de moins de 72 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.

RÈGLES

1. La régata sera régie par :
 - 1.1. les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe E,
 - 1.2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES),**
 - 1.3. les règlements fédéraux,
 - 1.4. le système de course HMS 2016 (février 2016)**
 - 1.5. l' « Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020) »
 - 1.6. le Système de réduction du nombre d'instruction (SYRNIN),

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles au moment de leur inscription.

2. PUBLICITE (DP)

S/O

3. ADMISSIBILITÉ – INSCRIPTION

3.1. Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFVoile membres de l'association française de la classe (NCA) Marblehead et aux concurrents étrangers membres d'une autorité nationale de World Sailing et d'une association nationale de classe Marblehead.

3.2 Inscription

L'inscription en ligne est impérative. En cas de problème merci de contacter l'organisation. Lien pour l'inscription :

<https://forms.gle/1R9Lf6JeobRjTRx6A>

3.3 Les concurrents licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,

le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont de 20 € à régler avant le 4 septembre.

Le règlement des frais d'inscription et des repas éventuels par chèque (établi à l'ordre du Cercle de Voile de Valenciennes) adressé par courrier au 70 rue malplaquet – 59300 Valenciennes

Ou par virement, en indiquant en référence EUROGP2021, ainsi que votre Nom et Prénom.

IBAN = FR76 1350 7001 7878 0155 1190 771 / BIC = CCBPFRPPLIL

5. PROGRAMME

5.1 Programme à terre

- 11 Septembre 2021 08h30 - 10h00 : confirmation des inscriptions.
- 12 Septembre 2021 après les courses : proclamation des résultats.

5.2 Programme des courses

- 11 Septembre 2021 10h15 : affichage au tableau officiel des flottes et briefing des coureurs
- 11 Septembre 2021 à 10h30 : 1^{er} signal d'avertissement puis flottes à suivre,
- 12 Septembre 2021 à 9h00 : 1^{er} signal d'avertissement puis flottes à suivre,

5.3 Le dernier jour de course, il ne sera pas fait de signal d'avertissement pour une nouvelle flotte après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles pourront être disponibles sur le site Internet de l'épreuve et seront affichées au tableau officiel.

7. CONTRÔLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

S/O

8. LIEU

L'épreuve se déroulera sur l'étang du vignoble, 70 rue Malplaquet, 59300 Valenciennes.

9. SYSTÈME DE COURSE ET CLASSEMENT

Le **HMS 2016 (février 2016)** sera utilisé.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L' « Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020) » sera affiché au tableau officiel.

11. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration.

Pour les fréquences autres que 2.4 GHz, le bulletin d'inscription devra mentionner quatre (4) fréquences, qui devront être disponibles pendant l'épreuve.

12. PRIX

S/0.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même ou de son bateau, pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de Ligue Marblehead », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site <https://www.voile-valenciennes.fr>

Ou contact par mail : voile.valenciennes@gmail.com